

# ACTION URGENTE

## DES EXPULSIONS FORCÉES JETTENT À LA RUE 3 000 PERSONNES

Le 1<sup>er</sup> octobre, au Kenya, les personnes habitant dans le quartier de Dagoretti Corner, à Nairobi, ont subi une expulsion forcée opérée par les agences gouvernementales Kenya Railways Corporation et Kenya Power & Lighting Company. Plus de 3 000 personnes se sont ainsi retrouvées à la rue. Cette mesure illégale va totalement à l'encontre du moratoire présidentiel sur les expulsions pendant la pandémie de COVID-19, qui a été publié le 11 mai 2020. Nous demandons à toutes les parties concernées d'agir conformément à la nécessité de préserver la santé et les conditions de vie de toutes les personnes qui ont été soumises à une expulsion forcée lors de cette opération illégale d'expulsion.

### PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Président de la République du Kenya et commandant en chef des forces armées :*

**H.E Uhuru Kenyatta**

*The President of the Republic of Kenya and Commander in Chief of the Armed Forces*

*Office of the President*

*PO Box 62345 – 00200*

*Nairobi, Kenya*

[president@statehouse.go.ke](mailto:president@statehouse.go.ke)

*Monsieur le Président de la République,*

*J'éprouve de vives préoccupations au sujet des expulsions forcées d'**habitant-e-s du quartier de Dagoretti Corner** à Nairobi, opérées par les agences gouvernementales Kenya Power & Lighting Company et Kenya Railways Corporation dans la matinée du 1<sup>er</sup> octobre. Ces expulsions forcées ont jeté à la rue plus de 3 000 personnes. Les démolitions de logements et de lieux de travail vont totalement à l'encontre du moratoire présidentiel sur les expulsions pendant la pandémie de COVID-19, qui a été publié le 11 mai 2020, et des obligations internationales du Kenya en matière de droits humains.*

*L'accès à un logement convenable est un droit fondamental et est indispensable pour se protéger du COVID-19, pour stopper sa propagation et pour se rétablir après avoir été malade. Je condamne donc dans les termes les plus fermes l'expulsion forcée des habitant-e-s du quartier de Dagoretti Corner. Les démolitions, qui ont commencé le matin à 10 heures, ont été surveillées par plus de 100 policiers armés et en uniforme. Ces expulsions forcées ont aussi conduit à la destruction de plus de 200 petits commerces. Les autorités n'ont pas respecté les garanties d'une procédure régulière, notamment l'obligation d'adresser un préavis suffisant aux personnes concernées. Ces expulsions forcées ont accru pour les personnes concernées le risque de contamination au COVID-19 et ébranlé leur vie et leurs moyens d'existence, et elles constituent une violation flagrante des droits humains, notamment du droit à un logement convenable.*

*À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment :*

- de veiller à ce que les ministères chargés de l'occupation des sols, du logement et de l'énergie assument pleinement la responsabilité des injustices subies par ces familles, et accordent à ces dernières des réparations effectives, notamment avec la fourniture de logements de remplacement adéquats et d'une indemnité et avec des garanties de non-répétition ;*
- de demander au Parlement d'enquêter et de convoquer tous les agents de la Kenya Railways Corporation et de la Kenya Power & Lighting Company responsables, afin d'établir pourquoi le moratoire présidentiel portant sur toutes les expulsions à Nairobi pendant la pandémie de COVID-19 n'a pas été respecté ;*
- de demander à l'inspection générale de la police de faire savoir à tous les policiers qu'ils sont tenus de ne pas faciliter les activités illégales liées à des expulsions, et d'enquêter et de prendre des mesures administratives contre tous les fonctionnaires qui ont participé à l'expulsion forcée des habitant-e-s du quartier de Dagoretti Corner.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération,*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 11 mai, cinq jours après les expulsions forcées de Kariobangi, le président kenyan a, par le biais du ministre de l'Intérieur et de la Coordination gouvernementale, annoncé que « tant que le pays n'aura pas surmonté les difficultés dues à la pandémie de COVID-19, aucune expulsion ne devra avoir lieu »<sup>1</sup>. Il a également annoncé que la police avait reçu pour instruction de cesser totalement de procéder à des expulsions, et que les policiers ont reçu l'ordre d'obtenir confirmation des décisions judiciaires concernant des expulsions auprès des services du procureur général.

Les expulsions forcées qui ont eu lieu dans le quartier de Dagoretti Corner le 1<sup>er</sup> octobre visaient à récupérer un terrain qui appartiendrait à la société kenyanne des chemins de fer (Kenya Railways Corporation). La société kenyanne de l'énergie électrique et de l'éclairage (Kenya Power & Lighting Company) a également démoli des maisons construites le long d'une ligne électrique. La plupart des habitant·e·s étaient au travail pendant les démolitions et ils n'ont pas eu le temps de sauver leurs biens. Nous avons reçu des informations indiquant que ces personnes vivaient là depuis plus de 25 ans. Les démolitions de bâtiments résidentiels, compte tenu des circonstances actuelles, aggravent la vulnérabilité de ces personnes face au COVID-19, et constituent une violation flagrante des droits humains, notamment du droit à un logement convenable consacré par la Constitution du Kenya et par des traités internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par le Kenya. Nous demandons à toutes les parties concernées d'agir dans le respect de la nécessité de protéger les droits humains et la santé de toutes les personnes.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 27 novembre 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER :** 3 000 habitant·e·s du quartier de Dagoretti Corner à Nairobi (ils)

---

<sup>1</sup>47<sup>e</sup> commission ad hoc du Sénat [https://drive.google.com/file/d/1e\\_h5siPS2NkEQR7S8S9-5vPu6J-HbEpg/view](https://drive.google.com/file/d/1e_h5siPS2NkEQR7S8S9-5vPu6J-HbEpg/view) (commence à 1:10:00)